

Compte-rendu CSG

10 Avril 2014

Présents : Ludovic KOEHL, François RAULT, Damien SOULAT, Vladan KONCAR, Dorothee MERCIER, Xianyi ZENG, Christine CAMPAGNE, Pascal BRUNIAUX, Constance MORETTI, Daniel DUPONT, Ahmida EL-ACHARI, Philippe VROMAN, Boris DUCHAMP, Xuyuan TAO, Michel VANCAPPEL, Usha MASSIKA, Fabien SALAUN, Eric DEVAUX

Absents : Xavier LEGRAND, Anne PERWUELZ,

Ordre du jour :

1. **Politique de l'emploi (Profils des postes d'ATER, évolution poste de MCF, ...)**

2. **Fonctionnement du CETI – collaborations avec le GEMTEX**

1- **Politique de l'emploi (Profils des postes d'ATER, évolution poste de MCF, ...)**

Postes ATER

Les postes d'ATER sont ouverts aux docteurs et aux 3^{ème} année de thèse.

1^{er} poste ATER, profil : Système d'aide à la décision, fusion des données, instrumentation et structures textiles

2^{ème} poste ATER, profil : Elaboration des renforts textiles pour composites. Caractérisation des structures textiles. Modélisation par éléments finis.

3^{ème} poste ATER (sur 1 an), profil : Textile, polymères, caractérisation physico-chimique, adhésion.

Ces trois postes vont être proposés au CS et au CA.

Poste de Maître de conférence ou de Professeur des universités

Un tour de table est fait pour connaître l'avis des participants. Il en résulte que chacun souhaite, avant tout, le bon fonctionnement du laboratoire Gemtex dans les années à venir.

Il est décidé que le GEMTEX recrutera un PU pour septembre 2015.

2- Fonctionnement du CETI – collaborations avec le GEMTEX

Une convention a été signée avec le CETI sans que le CSG, CS et la CA aient été consultés. La direction n'a pas suivi la voie administrative traditionnelle.

Eric Devaux, directeur scientifique du CETI et PU à l'Ensait, explique qu'il n'a pas participé à la rédaction de cette convention.

Michel Vancappel rappelle que la convention n'est exécutoire qu'à partir du moment où elle est validée par le CA.

Eric Devaux envisage de mettre en place une méta-structure Gemtex- CETI pour avoir une meilleure visibilité vis-à-vis des projets collaboratifs. En contrepartis, l'Ensait bénéficie de l'accès des moyens humains et matériels du CETI.

Michel Vancappel appelle à la vigilance concernant l'éventuelle facturation de ces accès.. Il faut savoir rapidement si ces accès sont gratuits ou facturés. Eric Devaux doit être l'intermédiaire entre l'Ensait et le CETI pour notamment éviter le paiement de ces accès.

Un Accord de confidentialité et de propriété a été mis en place par la direction de l'Ensait. Eric Devaux précise qu'il n'y a pas de DG actuellement au CETI.

Ludovic Koehl demande à ce que l'accord de confidentialité soit très clair. La convention doit protéger les enseignants et leurs travaux de recherche.

Eric Devaux rappelle que l'objectif de la convention est de légitimer le travail de l'Ensait sur place. Il explique aux enseignants-chercheurs du Gemtex que c'est à eux de construire un lien de confiance avec le CETI.

Philippe Vroman propose de ne travailler avec le CETI que sur quelques thématiques définies par le GEMTEX. Il souligne que certains enseignants sont maintenant dépendants du CETI et de ses équipements pour avancer dans leurs travaux de recherche.